

Aunis-
Sud

Ma Communauté
de Communes

DECISION DU PRESIDENT N° 2023-D-09

Portant sur la signature et le dépôt d'une demande de permis de construire modificatif concernant la construction d'une Salle Multisports à Surgères

Le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la décision du président n° 2014-04-06 en date du 29/04/2014 visée au contrôle de légalité le 30/04/14, relative à la délégation de certaines attributions données au Président par le Conseil Communautaire, notamment concernant le dépôt des demandes d'autorisation au titre du droit des sols et les demandes de certificat d'urbanisme ;

Vu l'arrêté municipal en date du 30 novembre 2020, accordant au nom de la Commune, le Permis de Construire pour la construction d'une Salle Multisports, située 5 rue Ronsard à Surgères ;

Considérant l'avancement des travaux, et les modifications apportées, notamment dans l'implantation des panneaux photovoltaïques situés en toiture du bâtiment ;

Considérant que ces modifications nécessitent le dépôt d'un Permis de Construire Modificatif.

DECIDE

ARTICLE 1 :

La signature et le dépôt auprès de la Commune de SURGERES, d'une demande de permis de construire modificatif concernant la construction d'une Salle Multisports située rue Ronsard à Surgères.

ARTICLE 2 :

Madame le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Aunis Sud est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Rochefort,
- Madame le Maire de Surgères,
- Madame le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Acte exécutoire par transmission
En Sous-Préfecture le : 01 FEV. 2023
Sous le numéro : 017-200041614-20230201-2023D09-DE
Et publication le : 02 FEV. 2023
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Christelle LAFAYE-PELLEFIGUE

Fait à Surgères, le 1^{er} février 2023
Le Président,
Jean GORIOUX



